



## Emploi du temps incompatible, quelles solutions ?

Par **JeaPaul**, le **22/05/2024** à **14:20**

Bonjour,

je suis enseignant dans le secondaire et l'emploi du temps pour l'an prochain nous a été transmis. Seulement il y a une heure qui coince, on m'a affecté un cours à 8h25 mais je dois parallèlement déposer mes enfants (4ans et 9ans) à l'école qui dispose d'un système d'accueil mais qui n'ouvre qu'à 8h, et il me faut 45 min pour être sur mon lieu de travail. Je vais tout faire pour trouver une personne qui puisse les amener mais il est probable que je n'en trouve pas.

Dans ce cas, sachant évidemment que je ne peux pas les abandonner à la maison pour me rendre au travail, comment faire ?

Merci.

Par **fabrice58**, le **22/05/2024** à **15:51**

Bonjour,

vous en avez parlé à ceux qui établissent les emplois du temps ?

Cordialement

Par **JeaPaul**, le **22/05/2024** à **16:37**

Oui,

c'est la première chose que j'ai faite, par écrit et par oral, alors qu'une solution semblait être proposée par l'adjoint, la directrice a dit qu'elle refusait parce qu'elle l'avait décidé, ce n'est

pas quelqu'un qui prend en compte les situations personnelles.  
C'est bien pourquoi je cherche à m'informer au cas où la situation restait bloquée.

Par **JeaPaul**, le **22/05/2024 à 19:08**

Licencier un fonctionnaire ? pour une heure de cours par quinzaine ?

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024 à 19:18**

Bienvenue sur LegaVox

Si vous êtes dans le public, n'hésitez pas à vous en référer aux instances représentatives du personnel, telles que le comité technique ou la commission paritaire, pour faire valoir vos droits. Vous pouvez également solliciter l'intervention des syndicats enseignants, qui peuvent vous aider à négocier avec la direction.

Par **JeaPaul**, le **22/05/2024 à 19:53**

J'ai regardé les conditions de licenciement des fonctionnaires d'état pour abandon de poste, ce cas là n'y est pas, le risque est une sanction et il faut plusieurs sanctions pour aboutir à la révocation. Et je pense qu'en étant de bonne volonté, cela ne va pas jusque là pour si peu d'autant plus si on a l'aide des syndicats.

(Intervenir négativement sur ce forum au lieu de conseiller et d'aider, ce n'est vraiment pas le lieu pour cela je pense.)